

# **GNL-Québec, un piège encore plus gros que celui d'Energy-East ?**

**Mémoire d'opinion présenté par  
monsieur François CARON B.Sc.**

**à la Commission du  
Bureau d'Audience Publique en Environnement  
entendant la Deuxième partie de l'audience publique sur**

**le Projet de construction d'un complexe de liquéfaction  
de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec Inc.**

**Octobre 2020**

**Notes liminaires**

*Le masculin est utilisé lorsque requis pour alléger le texte.*

*Des crochets [] ont été utilisés pour rationaliser le sens des citations du texte. Des parenthèses () ont été utilisées pour écourter le texte des citations sans devoir en changer le sens.*

*Le texte a été écrit en conjonction avec les références lues, retranscrites ou reproduites; la bibliographie qui suit cette partie de mémoire donnera les indications générales du rendu des documents consultés ou survolés.*

## **Présentation du rédacteur de ce mémoire :**

*Natif de la paroisse de la Nativité-de-la-Très-Sainte-Vierge-d'Hochelaga, François Caron est un citoyen engagé depuis plus de 30 ans dans l'observation du monde politique fédéral, national et municipal et de ses décisions, politiques, programmes et projets dans les domaines de l'écologie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la critique de ses projets et réalisations qui ne vont pas dans le sens souhaité d'une société qui tend vers le développement durable, le respect de l'écologie et l'aménagement raisonné de l'environnement et du territoire pour ce faire.*

*Diplômé en sciences économiques, spécialisation en analyse, et en sciences de l'environnement, il s'est impliqué, malgré sa vie quotidienne de citoyen lambda, dans la rédaction de mémoires d'opinion, critiques mais constructifs, sur les projets de politique nationale de l'eau (2000), le projet de modernisation de la rue Notre-Dame (2001-2002), du pont à péage de l'autoroute 25 (2005), sur l'industrie des gaz de schiste au Québec (2010), sur le projet d'oléoduc Energy East de Trans-Canada Pipe-Lines auprès du BAPE et de l'ONE (2015-2016), et une intervention écrite auprès du ministre des Ressources naturelles du Québec au sujet des projets de publications de règlements sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique (printemps-été 2018), et une contribution écrite en commentaires sur la consultation en marge du projet Des Faubourgs, pilotée par l'OCPM (avril 2019). Il s'est aussi impliqué activement dans la rédaction d'un mémoire d'opinion étoffé sur le document de présentation de l'Écoparc du Ruisseau de la Grande-Prairie de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en avril 2019, étudié en commission par l'OCPM. Il s'est aussi impliqué avec la Coalition des AmiEs du Ruisseau-de-la-Grande-Prairie/Molson dans la phase d'adoption par lectures successives en conseil d'arrondissement du projet de redéveloppement du secteur Assomption-Nord à l'automne 2019, en vue d'inciter les autorités de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à négocier des bonifications de projet de la part des promoteurs sélectionnés en vue de préserver des emprises du ruisseau de la Grande-Prairie/Molson pour les intégrer et en tenir compte dans ce redéveloppement en octobre/novembre 2019. La renaturalisation et la sauvegarde du boisé Steinberg à Montréal rentre aussi dans ses champs d'intérêts actuels.*

*Il appuie et soutient symboliquement tous les combats qui vont dans le sens d'une meilleure qualité de vie en ville, à la campagne et en région, ces derniers respectant une approche en écologie, en aménagement du territoire et en préservation du patrimoine naturel et culturel, comme par exemple les pressions populaires pour le rejet du projet de centrale électrique au gaz du Suroît, en 2004, l'opposition au projet subséquent du gouvernement de modernisation de la rue Notre-Dame en autoroute en tranchée (2005), celles qui ont mené à l'abandon du projet de dépôt de gaz Rabaska (2007-2012), et maintenant celles qui ont lieu en cours, et qui devraient mener, selon toute vraisemblance, au rejet des projets GazoduQ et GNL-Québec, et celles liées au rejet de l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans la région de Lotbinière, plus spécifiquement dans le voisinage de la réserve écologique Lionel-Cinq-Mars et de la Forêt seigneuriale du Domaine Joly-de-Lotbinière.*

Ce que la Commission a en mains est un mémoire d'opinion sans prétention autres que d'amener des considérations pour inciter le gouvernement à prendre la bonne décision eu égard au projet Énergie-Saguenay et son usine de liquéfaction du gaz naturel (ULNG) appelée GNL-Québec (GnlQc). Je n'aurai pas la prétention de faire un mémoire documenté et annoté scientifiquement comme un groupe organisé saurait le faire, mais à tout le moins assez informé étant donné le volume d'information qui a cours depuis 2018 ainsi que les retranscriptions verbatim de la première partie de l'audience sur ce projet et qui nous auront permis de nous en faire une opinion.

Nous savons que le projet Energy East parrainé par Trans-Canada Pipe Lines Ltd (TCPL) a été abandonné par le promoteur suite aux pressions citoyennes diverses des divers intervenantEs de la société civile québécoise en octobre 2017. Le projet aujourd'hui présenté par le promoteur Énergie Saguenay (le promoteur), dont le consortium comprend la TC Energy (successeur de TCPL) a des similitudes flagrantes avec le projet rejeté en 2017, ne serait-ce que par sa conception intrinsèque et ses défauts rédhibitoires. Nous en ferons donc une recension succincte mais sur des points significatifs qui en font un projet plutôt indésirable pour l'écologie, l'environnement, l'occupation du territoire et l'économie industrielle du Québec.

Pour ce qui est du type et de l'implantation du projet de l' ULNG, il a été situé dans le parc industriel de la ville de La Baie, près du chenail maritime de la rivière Saguenay. Ce projet est destiné à devenir la station-service de l'industrie d'extraction des gaz de schiste (GdeS) du Nord-Ouest du Canada, Pour la mettre en opération, le promoteur devra faire approuver par le National Energy Office du Canada, suite à une recommandation éventuelle de la Canadian Environmental Assessment Investigation Agency, l'implantation d'un pipeline de 780 kilomètres (km) entre un point d'entrée près de la frontière provinciale dans le Nord-Est de l'Ontario et la ville de La Baie ce faisant créant un corridor utilitaire dans le territoire du Québec qui deviendra soumis à une législation et une intervention fédérale, sinon sous adjudication totale.

Une erreur de base a été commise par le ministre de l'Environnement du Québec, Benoît Charette qui a scindé l'étude du projet Énergie Saguenay en deux processus, l'usine de liquéfaction de gaz assujettie à la réglementation de la LQE et le pipeline GazoduQ qui fait l'objet d'un processus distinct et conjoint fédéral-provincial, beaucoup moins robuste et accueillant pour la participation du public. Ce projet aurait dû être analysé comme un tout, par la juridiction de l'État du Québec, étant donné l'impossibilité d'opérer l'usine sans le gazoduc, et l'absurdité d'un gazoduc qui mènerait nulle part dans l'éventualité du rejet de projet d'usine...

Parlons aussi de l'éléphant dans la pièce : l'administration de la Commission par la Présidence. En effet, des intervenantEs ont fait valoir l'apparence de conflits d'intérêts du président de la Commission désigné par la présidence du BAPE avec l'industrie canadienne des hydrocarbures. Cette question ne peut être tranchée sans une injonction judiciaire suite à une plainte formelle par une partie intéressée lésée par les actions de la présidence de la Commission. D'autre part, et ce qui nous est apparu évident à la longue des la première partie des audiences, c'est qu'une obstruction à la parole citoyenne a été organisée par les choix du déroulement de cette partie de l'audience. En effet, en limitant le nombre de questions par séance à 20, la Présidence s'épargne de recevoir la charge émotive, négative ou même positive face au projet que peut porter l'intervention sur place d'unE participantE, se privant de prendre le pouls réel et complet de la population face à cette intrusion du projet dans le paysage et le territoire.

Sous prétexte d'organisation et d'efficacité, en choisissant de faire des séances thématiques sur des aspects précis du projet à quelconque moment, il empêche toutE citoyenNE de s'exprimer de vive voix sur ces enjeux au moment où il/elle se trouve disponible, la Commission s'épargnant ainsi une irruption intempestive d'une question pertinente dans le fil des pensées des intervenantEs du promoteur. Cette méthode nous semble plus appropriée pour des audiences génériques qui impliquent l'audition de l'opinion d'expertEs pour conseiller la commission et le gouvernement. Autrement, les intervenantEs du promoteur et les personnes-ressource gouvernementales s'en trouvent fort aise pour deviser aimablement sur les avantages économiques et

structurels supposés du projet pour la région. Seuls les organismes citoyens ou corporatifs patentés intéressés peuvent envoyer une estafette au moment choisi par la Commission pour aller y discuter du projet sur l'aspect précis mis en thématique à ce moment-là. Cette dernière se prive sciemment par le fait même de l'intelligence collective et de la connaissance du milieu par la société civile locale.

### *Considérations sur la présentation du projet*

#### Considérations sur le choix d'emplacement d'implantation

En demandant d'implanter l' ULNG à l'endroit déterminé par le promoteur, celui-ci met tout le monde devant le fait accompli avec la proposition de tracé proposé pour le gazoduc, croyant pouvoir se dispenser de présenter des scénarios de tracé alternatifs et les justifications économiques et écologiques du choix de l'emplacement pour ce projet complet, comme par exemple éviter de passer par le territoire du Québec en implantant, par exemple, ce complexe sur les bords de la baie d'Hudson, au Nunavut, près du Passage du Nord-Est, pour rejoindre par méthaniers les marchés visés, dont la raffinerie Irving de Saint-John's, NB,

### *Considérations d'impact local à conséquences mondiales*

Ce projet a comme premier problème majeur que durant sa durée de vie, il émettra - avec les émissions en amont des activités d'extraction et d'exploitation des GdeS omises, donc non-comptabilisées par le promoteur - entre d'au moins 7,8 (selon le promoteur) et jusqu'à 52 millions de tonnes d'équivalent de gaz à effet de serre (éGES) PAR ANNÉE, tel qu'estimé par le Collectif scientifique sur la question des gaz de schiste et des enjeux énergétiques du Québec en 2018.

Les prétentions du promoteur à l'effet que l'exportation du gaz naturel liquéfié (GNL) à partir de Saguenay vers les marchés européens occasionneraient un évitement d'émission de gaz à effet de serre (GES) d'environ 28 millions de tonnes éGES par année par la substitution, dans les

marchés visés, de combustibles ou carburants à moindre rendement énergétique comme le charbon ou le mazout. Cette prétention est contestée par plusieurs intervenants en marchés financiers et énergétiques étant donné qu'aucun contrat n'a été signé avec un acheteur européen potentiel jusqu'à maintenant. Cette assertion est aussi sujette au principe du paradoxe de Jevons, qui édicte que tout gain énergétique en efficacité thermique par une avancée technologique ou la disponibilité d'un carburant ou d'un combustible à meilleur rendement thermodynamique est annulée par l'accroissement de la disponibilité énergétique libérée et utilisée pour d'autres usages domestiques ou industriels moins efficaces. La réduction en émissions de GES n'est donc pas garantie, et risque même d'être annulée par l'accroissement de l'usage de procédés énergétiques rendus possibles par la disponibilité de combustibles de moindre qualité moins chers.

On peut aussi se poser la question à l'effet que ce projet est parrainé par des investisseurs américains qui amènent le gros du financement. Ces investisseurs ont été reliés à des intérêts politiques et économiques américains impliqués dans le domaine de l'exploitation des hydrocarbures. Ces investisseurs et ces intérêts occultes sont des activistes ou gros donateurs au parti Républicain, dont leur chef est présentement président des États-Unis, monsieur Donald J. Trump. Ces investisseurs sont en service commandé pour le gouvernement américain qui tente de prendre une position géostratégique en Europe dans la sécurisation de son approvisionnement énergétique en vue qu'elle ne dépende pas des marchés des économies « illibérales » menés par la Russie. En effet, le projet NordStream II, un joint-venture russo-allemand pour construire un gazoduc qui contourne les territoires turc et ukrainien pour éviter une rupture d'approvisionnement du gaz en cas de conflit ou d'instabilité régionale est en bonne voie de complétion, ce qui enlèverait une part de marché appréciable à ces intérêts financiers américains qui par le fait même ne pourraient plus se positionner avantageusement sur ce marché. Nous assistons donc à une course contre la montre géostratégique dans laquelle le Québec, sa population et son territoire pourraient en faire les frais.

## *Considérations territoriales à impact constitutionnel potentiel*

Un problème aussi occulté mais flagrant se cache sous l'approbation éventuelle subséquente du tracé de gazoduc proposé par le projet GazoduQ parrainé par le même promoteur suite à l'acceptation de l'usine de GNL. En effet le découpage d'une emprise de 780 km de longueur balafrant le territoire du Québec d'ouest en est créera un précédent constitutionnel sans aucune mesure avec les implantations précédentes d'infrastructures de transport d'hydrocarbures sur le territoire du Québec. Le gouvernement de l'Alberta fait la promotion de l'idée d'un « corridor énergétique » trans-canadien qui pourrait faciliter le transport des hydrocarbures entre les provinces vers les côtes du Québec pour atteindre les marchés européens et ouest-asiatiques. On assisterait alors à une crise constitutionnelle car, en établissant ce corridor infrastructurel comme étant d' « intérêt national », comme prévu dans la loi constitutionnelle de 1867, on exproprierait l'autorité de l'Assemblée Nationale sur cette portion du territoire.

D'autre part, en passant aux environs de la latitude du 49ème parallèle, cette emprise établit une frontière non-officielle qui prolonge celle établie en droit international entre les États-Unis et le Canada entre la région du Lake-of-the-Woods en Ontario et les villes de Tsawassen (C.-B.) et Blaine (WA). Si d'aventure les événements politiques amenaient le Québec à se résoudre à faire une Déclaration Unilatérale d'Indépendance Politique -effective ou suspendue- et que certaines tribus des Premières-Nations voulaient rester rattachées juridiquement au Canada, ça serait une occasion en or au Canada de réclamer la partition du territoire du Québec sur la base de l'auto-détermination des peuples autochtones, nonobstant les dispositions prévues dans la Convention de la Baie-James et du traité de la Paix des Braves. Le problème est maintenant exacerbé par le discours revendicateur de certainEs représentantEs des Premières-Nations qui tentent d'articuler depuis ces dernières années la notion de « territoire non-cédé » pour contester toute initiative engagée par les divers ordres de gouvernement.

## *Du côté du discours lénifiant du promoteur en matière de sécurité du produit et des opérations*

Sachant que le Gazoduc va transporter environ 11 MTEP par année jusqu'au Saguenay, donc environ 24 M m<sup>3</sup> de gnl, le débit journalier sera de 80 000 m<sup>3</sup> de gnl, et 1 m<sup>2</sup> à la seconde, ce qui veut donc dire 48 000 000 m<sup>3</sup> par jour à l'état gazeux.

Le promoteur nous fait la part belle en disant que le procédé de liquéfaction du gaz naturel ramène comme par magie le volume liquide de gaz à 600 fois moins que s'il était à l'état gazeux aux conditions normales de température et de pression (CNPT). Ce qu'il ne dit pas, ou ne veut pas dire, c'est qu'un mètre cube (m<sup>3</sup>) de gaz à l'état liquide passe à l'état gazeux à un volume de 600 fois plus grand aux CNPT, ce qui change grandement la perspective. En effet, selon les données connues, une tonne équivalent pétrole de gnl occupe un volume d'environ 2,2 m<sup>3</sup>, mais retourné à l'état gazeux, celui-ci occupera UN VOLUME DE 1 300 m<sup>3</sup>, avant dilution dans un volume d'air (21 % O<sub>2</sub> + 78% N<sub>2</sub>). Quand on sait que l'indice d'explosivité de ce gaz dans l'air situe entre 5 et 15 % du volume gazeux occupé, une quantité d'un m<sup>3</sup> de gnl sera multiplié en volume explosif entre 7 800 et 26 000 m<sup>3</sup>. Si donc une fuite d'un tel débit survenait au poste de chargement ou sur le méthanier en tant que tel, en une minute on obtiendrait un nuage de gaz explosif d'environ 600 000 à 1 800 000 m<sup>3</sup>, donc une bulle de gaz d'environ 100 m de haut par 180 m de diamètre. Si la dangerosité de ce qui vient d'être énoncé ne devient pas évidente, souhaitons que cette hypothétique bulle explosive ne trouve pas sa source d'ignition après 5, 10, 20 minutes...

## *Considérations écologiques sommaires*

Un collectif de scientifiques a établi que les prétentions du promoteur sur la fréquentation du fjord par le béluga étaient erronés, induisant la Commission en erreur. En effet, selon ce collectif, plus de 50% du cheptel de bélugas (marsouins) fréquente le fjord en tout moment de l'année, contrairement aux prétention su promoteur qui l'établissait à 5% . Le principal inconvénient au confort acoustique, à la communication et au succès de reproduction de l'espèce est le bruit intense engendré par la

cavitation des hélices des bateaux empruntant le fjord pour rejoindre la ville de Saguenay et ses installations industrielles. Comme le nombre de passages dans le fjord est appelé à tripler quand la station-service pour le gaz de schiste de l'Ouest sera en fonction et que la grosseur des méthaniers est sans commune mesure avec ceux qui l'empruntaient précédemment, on peut imaginer l'hécatombe acoustique causée par l'augmentation considérable du trafic maritime engendré par le passage de ces mastodontes dystopiques. Nous sommes donc en accord avec la demande de moratoire sur toute nouvelle implantation industrielle dans le fjord de la rivière Saguenay qui impliquerait un trafic maritime pour la desservir en attendant des études plus poussées sur les populations de marsouins à terminer en 2023.

L'impact négatif sur le paysage de la rivière Saguenay ne sera pas aussi à négliger. En effet, même si l'ULNG sera située en léger retrait du chenal principal, elle sera visible de la rive nord du Saguenay et déparera la plongée visuelle de la côte sur la route en provenance de Saint-Fulgence vers Chicoutimi-Nord. Une pollution lumineuse nocturne intense est aussi à redouter de ce type d'implantation industrielle. Cette usine deviendra un sérieux handicap visuel pour l'expérience touristique de la région.

### ***En guise de conclusion***

On ne comprend pas pourquoi le promoteur persiste à croire -en-dehors du fait que les marchés européens et ouest-asiatiques seront plus facilement atteignables- qu'établir une usine de ce type impliquant un trafic maritime intensifié dans une zone protégée pour le rétablissement d'une espèce gravement menacée par les activités industrielles et maritimes déjà présentes est une bonne idée tant pour l'économie de la région que pour le maintien de la biodiversité et la santé climatique de notre planète, d'autant plus que son acceptabilité sociale n'est pas acquise, loin de là.

L'empressement des « élites » économiques d'envergure locale pour promouvoir et soutenir ce projet est tout aussi incompréhensible que suspect. En effet, le discours économique traditionnel soutient un développement économique industriel lourd, basé sur l'exploitation de ressources de plus en

plus lointaines et difficiles d'extraction à coût économique, pour exportation hors de la région sans transformation secondaire préalable, nécessitant des installations invasives en termes de territoire et de son aménagement. La direction à prendre pour les prochaines années pointe plutôt vers l'exploitation des énergies renouvelables, la création de nouvelles industries innovatrices technologiquement et sensibles à l'écologie et l'environnement, moins énergivores et prenant en compte son impact sur la qualité de vie des collectivités environnantes.

De plus, le gouvernement du Québec ne doit pas avaliser les mauvais choix de développement économique faits à répétition par les gouvernements de l'Ouest canadien, notamment celui de l'Alberta, pour le développement du secteur des hydrocarbures et subventionné à coups de dizaines de milliards de dollars par le gouvernement fédéral ces 20 dernières années. En promouvant ce genre de projet qui n'amène aucune retombée économique tangible pour la région, sauf pendant la période d'implantation et d'exploitation du projet, et la fuite de la plus-value qui atterrira dans les poches d'investisseurs étrangers, qui s'empresseront de perpétrer ailleurs ce même genre d'agression écono-écologique à la première occasion, les « élites » économiques d'envergure locale manifestent une panne d'imagination et sont aliénées dans cette vision passéiste du développement économique. En ne proposant pas des projets plus conséquents en rapport avec la « nouvelle économie verte » et en tentant pas de sortir la région de sa dynamique historique de région-ressources livrée aux intérêts étrangers versés dans la promotion et le développement du capitalisme fossile, porte-étendards du néocolonialisme économique extractiviste imposé notamment par Bay Street et Wall Street, en restant dans l'incapacité de proposer quoi que ce soit d'autre que ce type de développement économique digne de la fin du XIXème siècle, elles se mettent de ce fait en état de faillite morale par rapport à la région et sont par le fait même discréditées comme acteurs et porte-parole en matière de développement régional.

En conséquence de tout ce qui précède, je demande à la Commission de recommander au gouvernement le REJET pur et simple de ce projet.

## *Documents consultés*

### *ASPECTS GÉNÉRAUX*

PROJET ÉNERGIE-SAGUENAY : Complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, Description de projet, Gnl-Québec et WSP Canada Inc., Chicoutimi, novembre 2015; 138 pp.

\*\*\*considéré par le BAPE comme l' « Avis de projet »

PROJET ÉNERGIE-SAGUENAY : ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL – version finale – GNL-QUÉBEC Inc., projet #161-000666-0, par WSP Canada Inc, Québec, janvier 2019; 1 132 pp.

CIRAIG, Énergie-Saguenay, Analyse du cycle de vie – Faits saillants, fiche non-datée, 2 pp.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, retranscriptions verbatim des séances d'audition tenues à Saguenay, Québec du 21 au 25 septembre 2020, vol. #1 à 9.

Dutrisac, R., Doutes sur GNL-QUÉBEC, Le Devoir, Montréal, 6 mars 2020,  
<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/574354/audiences-du-bape-...html>

Des Universitaires se prononcent sur GNL-Québec, Creative Commons, Collection Des Universitaires, Tome I, 2019-2020, 72 pp.

Équiterre, DOSSIER COMPLET – GNL-QUÉBEC : LES FAITS JUSQU'A PRÉSENT, publié le 22 mars 2019, mis à jour le 1er septembre 2020, 10 pp.,  
<https://www.equiterre.org/actualite/dossier-complet-gnl-quebec-les-faits....html>

Shields, A, Cinq éléments à retenir du BAPE sur GNL-QUÉBEC, Le Devoir, 25 septembre 2020,  
<https://www.ledevoir.com/société/environnement/586687/cinq-elements-...html>

### *Page 1 :*

Trans-Canada abandonne l'oléoduc Énergie Est, dépêche non-signée, Agence QMI, in Le Journal de Québec, 5 octobre 2017

<https://www.journaldemontreal.com/2017/10/05/transcanada-met-fin-au-projet-doleoduc-energie-est>

### *Page 1 -3:*

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #1, minutes 1175 à 1279.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #6, minutes 3041 à 3197.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #6, minutes 3870 à 3934.

Sauvé, L., Saint-Arnaud, M., Collectif scientifique sur la question des gaz de schiste et des enjeux énergétiques du Québec, Sauvé, L., Audiences du BAPE sur Énergie-Saguenay : Des enjeux d'impartialité?, La Presse +, 5 octobre 2020  
<https://lapresse.ca/opinions/2020-10-05/audiences-du-bape...html>

***Pages 3-4***

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #5, minutes 768 à 904.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #5, minutes 1294 à 1612

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #7, minutes 2262 à 2490.

Description sommaire du "Paradoxe de Jevons", licence Creative Commons, dernière modification de cette page faite le 6 octobre 2020 à 22:01.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe\\_de\\_Jevons](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe_de_Jevons)

***Page 4 :***

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #6, minutes 3934 à 4057.

***Pages 4-5***

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #2, minutes 4381 à 4536.

Shields, A., Les GES oubliés d'Énergie-Saguenay, Le Devoir, Montréal, 3 juin 2019;  
<https://www.ledevoir.com/société/environnement/555872/les-ges-oublies....html>

L'essor du gaz naturel plombe la lutte aux changements climatiques, article non-signé, La Presse Canadienne, in Le Devoir, 2 juillet 2019  
<https://www.ledevoir.com/société/environnement/557874/l-essor-du-gaz....html>

Analyse scientifique de Marc Brullemans sur les projets Gazoduq et Énergie Saguenay, conférence donnée à Rouyn, Qc le 30 septembre 2019, Group Mobilisation, 7 novembre 2019, extrait pertinent à partir de 5min 48sec  
<https://youtu.be/yqjF2rqNzo8?t=348>

Conférence du CSGSEEQ, UQAM Montréal 27 novembre 2019, Projet Énergie-Saguenay et Gazoduc Marc Brullemans (Ph. D. Biophysique), extrait pertinent à partir de 12 min 37sec  
<https://youtu.be/ah4DRWplvek?t=761>

Shields, A., Projet Énergie Saguenay, des prévisions qui restent à démontrer, Le Devoir, Montréal, 20 janvier 2020;  
<https://www.ledevoir.com/société/environnement/571166/projet-energie-....html>

L'exportation de GNL est incompatible avec la réduction des GES, selon un rapport, article non-signé, Ici Colombie-Britannique-Yukon, Radio-Canada, 9 juillet 2020;  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1718667/rechauffement-urgence-clim....html>

**Page 5 :**

DUBUC, P., Les enjeux géopolitiques du gazoduc Énergie-Saguenay, L'Aut'Journal, 19 avril 2019  
<http://lautjournal.info/articles-mensuels/379/les-enjeux-geopolitiques....html>

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #9, minutes 1271 à 1864.

Pratte, C., Schepper, B., GNL-QUÉBEC / Énergie-Saguenay – Quelles retombées fiscales ? IRIS, Fiche technique #8, novembre 2019; 4 pp.

NOËL, A., Le co-dirigeant d'énergie-Saguenay finance des politiciens anti-climat, Article Facebook sur le profil du rédacteur, 16 décembre 2019,  
<https://www.facebook.com/notes/andré-noël/le-co-dirigeant-dénergie-saguenay...html>

NOËL, A., Le co-dirigeant d'énergie-Saguenay finance des politiciens anti-climat, site de Ricochet.media, article non-daté,  
<https://www.ricochet.media/2849/le-milliardaire-jim-breyer-co-dirigeant-....html>

Chesnaux, R., Projet de GNL-Québec et Énergie Saguenay : Quels avantages et quels inconvénients?, in Des Universitaires se prononcent sur GNL-Québec, Collection Des Universitaires, Tome I, 2019-2020, pp.35-38

LESSARD, D., GNL-QUÉBEC en péril, La Presse +, Montréal, 4 mars 2020;  
<https://lapresse.ca/affaires/202003/04/01-5263360-gnl-quebec-en-p,...html>

Shields, A., GNL-QUÉBEC sous pression, Le Devoir, Montréal, 14 août 2020;  
<https://www.ledevoir.com/société/environnement/584151/haute-pression-....html>

Pratte, C., Problèmes financiers de Gnl-QUÉBEC : des nouvelles en provenance des Bermudes, IRIS, 21 septembre 2020,  
<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/problemes-financiers-de-gnl-quebec....html>

Fontaine, C., Paradis, J., Le BAPE se laissera-t'il berner par GNL-Québec ?, L'Aut' journal, 5 octobre 2020; <https://lautjournal.info/20201005/le-bape-se-laissera-t-il-berner-par-gnl-q....html>

**Pages 5-6**

Laplante, R., GazoduQ et la politique des Autres, L'Action nationale, juin 2019, pp 4-13.

Buzzetti, H., Un corridor énergétique à sens unique, Le Devoir, Montréal, 19 septembre 2019,  
<https://www.ledevoir.com/politique/canada/562895/un-co....html>

**Page 6:**

Gaz naturel liquéfié, licence Creative Commons, dernière modification de cette page faite le 25 août 2020 à 11:49.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #2, minutes 3704 à 3914.

LEROUX, T., Les Frontières Terrestres D'un Québec Souverain À La Lumière Du Droit International Contemporain , Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke, vol XXV, 1994-1995, pp. 239-284.

**Pages 6-7 :**

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #6, minutes 461 à 617.

Chapitre 7 : Les impacts sur la sécurité publique, in BAPE rapport #41 et annexes, Projet SOLIGAZ: Approvisionnement et Entreposage souterrain de liquides de gaz naturel à Varennes, Québec, 2ème trimestre 1991; pp. 63-86

LATRÉMOUILLE, D., Les Dangers D'un Méthanier Dans La Traverse Nord Du Saint-Laurent Mémoire Présenté Au Bape Concernant Le Projet D'implantation Du Terminal Méthanier Rabaska Lévis Janvier 2007, cote DM462; 70 pp.

Commission d'examen conjoint, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement— Rapport principal, Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes, Rapport d'enquête et d'audience publique #241, Mai 2007, Chapitre 5 Les risques associés au projet, pp. 123-182

**Page 7 :**

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #5, minutes 913 à 989.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #3, minutes 1404 à 1933.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #3, minutes 1935 à 2675.

Shields, A., Avis défavorable aux projets de ports à Saguenay, Le Devoir, Montréal, 11 janvier 2019, <https://www.ledevoir.com/société/environnement/545272/avis-défavorabl....html>

Pêches et Océans Canada, Science des écosystèmes et des océans, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Région du Québec, Effets Potentiels Des Projets De Construction De Terminaux Maritimes Dans Le Fjord Du Saguenay Sur Le Béluga Du Saint-Laurent Et Son Habitat, 2018/025-Xloohw2018 , Réponse des Sciences, 4è trimestre 2018, 22 pp., in <https://www.ledevoir.com/documents/pdf/2019-01-11-belugas.pdf>

Shields, A., Québec a mal évalué les impacts sur le béluga, Le Devoir, Montréal, 3 septembre 2019, <https://www.ledevoir.com/société/environnement/561779/....html>

Lavallée, H., Appel à un moratoire pour protéger les bélugas dans la rivière Saguenay, Radio-Canada, 2 septembre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1730800/moratoire-projets-développ....html>

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #4, minutes 871 à 1823.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #4, minutes 1825 à 2065

***Pages 7-8 :***

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #4, minutes 2975 à 3148.

***Page 8 :***

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #6, minutes 624 à 1318.

BAPE, CONSULTATION publique sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, première partie, vol. #9, minutes 2645 à 2747.

Dutrisac, R., Legault et l'Alberta : un gazoduc contre un oléoduc, Le Devoir, Montréal, 20 avril 2019,

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/552630/legault-et-l-alberta...html>

Laplante, R., GazoduQ et la politique des Autres, L'Action nationale, juin 2019, pp 4-13.

Buzzetti, H., Un corridor énergétique à sens unique, Le Devoir, Montréal, 19 septembre 2019,  
<https://www.ledevoir.com/politique/canada/562895/un-co....html>

Dubuc, P., Comment l'industrie pétrolière a pris le contrôle des gouvernements de l'Alberta et du Canada, L'Aut' Journal, Montréal, 2 octobre 2019;

<http://lautjournal.info/20191002/comment-lindustrie-petroliere-pris-le-contrrole-des-gouvernements-de-lalberta-et-du-canada>

Saint-Arnaud, P., Benoît Charette n'exclut pas de rejeter les projets gaziers au Saguenay, La Presse Canadienne, in La Presse, Montréal, 12 mars 2019;

<https://lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/20190312/,...html>

David, M., L'eau dans le gaz, Le Devoir, Montréal, 27 février 2020;

<https://www.ledevoir.com/opinions/chroniques/573734/l-eau-dans-le-gaz.html>

PINEAULT, É., Sortir du capitalisme fossile, in Des Universitaires se prononcent sur GNL-Québec, Creative Commons, Collection Des Universitaires, Tome I, 2019-2020, pp.39-40.